

CONTRAT DE CESSION SPECTACLE MUSICAL

C/20/12/09-AEM-C

Envoyé en préfecture le 23/10/2020

Reçu en préfecture le 23/10/2020

Publié le

S²LO

ID : 069-266910413-20201022-CCAS_2020DC0061-AU

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

1 - « L'ORGANISATEUR » N° : LBA 077 CCAS DE CORBAS

REPRÉSENTÉ PAR : MR Alain VIOLLET

EN QUALITÉ DE : PRESIDENT

ADRESSE : PLACE CHARLES JOCTEUR 69960 CORBAS

TÉLÉPHONE CONTACT : MME Stéphanie LUSY

ET

2- « L'INTERVENANTE » *Lise BADOR*

N° SIRET : 538 040 676 000 16 CODE APE : 8558Z

ADRESSE : 110 CHEMIN DE CHASSE 38440 BEAUVOIR DE MARC

TÉLÉPHONE : 06 71 35 52 59

EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET

« L'ORGANISATEUR » engage « L'INTERVENANTE » suivant les conditions ci-après :

Le mercredi 9 décembre 2020 pour deux **spectacles de Noël** dont l'« L'INTERVENANTE » dispose du droit de présentation national.

ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DE L'ORGANISATEUR

« L'ORGANISATEUR » fournira le(s) lieu(x) d'intervention en ordre de marche et selon les aspects techniques définis avec « L'INTERVENANTE » dans l'article 4.

En matière de publicité « L'ORGANISATEUR » respectera l'esprit général de la documentation fournie par « L'INTERVENANTE ».

LISE BADOR – 110 chemin de chasse - 38440 Beauvoir de Marc
N° SIRET : 538040676000 16 Code APE : 8558Z
06 71 35 52 59 / palifaju@orange.fr

ARTICLE 3 : OBLIGATIONS DU PRODUCTEUR

« L'INTERVENANTE » fournira le spectacle entièrement monté et en assumera la responsabilité artistique et pédagogique.

Le spectacle comprendra les instruments, objets sonores et, d'une manière générale, tous les éléments nécessaires à sa réalisation. « L'INTERVENANTE » en assurera le transport aller-retour et effectuera les formalités douanières si nécessaire.

ARTICLE 4 : CONDITIONS TECHNIQUES

Public concerné : les enfants et les assistantes maternelles ainsi que les familles

Date : le 9 décembre 2020 à 10h et à 17h

Lieu : Salle communale de Corbas

ARTICLE 5 : CONDITIONS FINANCIÈRES

	Base pour une représentation	Tarif pour 2 représentations sur une journée
Montant de la représentation TCC	260.00 euros	520.00 euros
Remise	250.00 euros	500.00 euros
Frais de déplacement TCC (28 Kms x 0.50 euro) x 2 (A/R)	28.00 euros	28.00 euros
Montant total de la représentation TCC	278.00 euros	Dû 528.00 euros

Le règlement du montant total à « L'INTERVENANTE » par « L'ORGANISATEUR » sera effectué sur présentation d'une facture, d'un montant total de **528 euros (frais de déplacement inclus)**, par virement bancaire, administratif ou par chèque établi à l'ordre de : **Lise BADOR.**

ARTICLE 6 : ASSURANCES

« L'ORGANISATEUR » est tenu de souscrire les assurances nécessaires à la couverture des

risques liés aux ateliers dans son lieu.

« L'INTERVENANTE » déclare avoir souscrit une assurance couvrant sa responsabilité civile et tous les objets lui appartenant servant aux interventions.

Envoyé en préfecture le 23/10/2020

Reçu en préfecture le 23/10/2020

Publié le

tous les risques, 

ID : 069-266910413-20201022-CCAS_2020DC0061-AU

ARTICLE 7 : ENREGISTREMENTS - DIFFUSION

En dehors des émissions radiophoniques ou télévisées d'une durée de 3 minutes au plus, tout enregistrement ou diffusion, même partiel, des représentations objet du présent contrat, nécessitera un accord particulier écrit.

ARTICLE 8 : RÉSILIATION OU ANNULATION

La date engagée du présent contrat se trouverait suspendue et reportée après concertation et signature d'un avenant pour les des deux parties, de plein droit, dans tous les cas reconnus de force majeure (guerre nationale ou civile, révolution, émeutes, deuil national, grève nationale, relâche ordonnée par le gouvernement, incendie, inondation, épidémie, intempérie), maladie dûment constatée d'un artiste irremplaçable ou participation de l'une des parties à un mouvement de grève.

Toute date engagée par le présent contrat est due par « L'ORGANISATEUR » en dehors des cas précités.

ARTICLE 9 : ATTRIBUTION DE JURIDICTION

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application du présent contrat, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du tribunal de Vienne.

Fait en un exemplaire original à _____ le,

« L'ORGANISATEUR » (1)

« L'INTERVENANTE »



(1) Faire précéder les signatures de la mention manuscrite « lu et approuvé » et apposer le cachet de la structure